Municipalité de Pontiac

FORMULAIRE – FORM

REQUÊTE POUR LA PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN D'UN CHEMIN DE TOLÉRANCE
REQUEST IN VIEW OF MUNICIPALIZING THE MAINTENANCE OF A TOLERANCE ROAD

Selon l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales, « toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains ». De plus, la municipalité de Pontiac a adopté le 8 août 2017, le règlement 08-17 prescrivant les conditions de prise en charge de l'entretien des chemins de tolérance.

Nous soussignés, demandons à la municipalité de Pontiac d'entreprendre l'analyse de notre demande en vue de la municipalisation de l'entretien du chemin suivant :

_____

According to section 70 of the Municipal Powers Act, "a local municipality may maintain a private road open to the public by permission of the owner or occupant, on a request by a majority of owners or occupants of the abutting property". In addition, the Municipality of Pontiac adopted bylaw 08-17 on August 8, 2017, stipulating the conditions for taking over the maintenance of tolerance roads.

We the undersigned, ask that the Municipality of Pontiac proceed with an analysis of our request in view of municipalizing the maintenance of the following road:

_____

Nom du résident / *Name of resident*	Adresse civique / *Civic address*	Signature

Municipalité de Pontiac

FORMULAIRE – FORM

REQUÊTE POUR LA PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN D'UN CHEMIN DE TOLÉRANCE
REQUEST IN VIEW OF MUNICIPALIZING THE MAINTENANCE OF A TOLERANCE ROAD

(suite)

Nom du résident / *Name of resident*	Adresse civique / *Civic address*	Signature